



Les géoparc mondiaux de l'Unesco

Les géoparc mondiaux de l'Unesco QU'EST-CE QU'UN GÉOPARC ? La notion de Géoparc mondial de l'UNESCO émerge dans les années 90. Puisant ses racines au sein même de l'actuel UNESCO Géoparc de Haute-Provence, elle est le fruit d'une longue maturation et de l'engagement sans faille de géologues passionnés. Une définition Il s'agit, sur un territoire identifié de mettre le patrimoine géologique au service du développement durable en l'associant étroitement aux autres composantes naturelles, culturelles, matérielles ou immatérielles qui fondent l'identité du lieu. Un label de qualité Le label Géoparc mondial de l'UNESCO est attribué à un territoire rural pour la richesse de son patrimoine géologique, naturel et culturel. Ces prérequis sont au fondement de ce label de qualité octroyé pour 4 ans renouvelables par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture). Des missions spécifiques Au point de départ des Géoparc se trouvent des sites géologiques. Témoins de l'histoire de notre planète, leur étude permet à la fois de comprendre la longue évolution de la Terre mais aussi de mieux saisir l'équilibre de notre écosystème actuel. À ce titre, ils constituent un patrimoine précieux et unique. Un Géoparc a donc pour mission de valoriser l'ensemble de ces patrimoines en développant des actions raisonnées. Il s'attache notamment à : Préserver les écosystèmes qui, par essence, sont aussi vulnérables que le vivant : érosion, tremblements de terre, altération ; autant de processus qui les abîment. Développer et entretenir une conscience géologique auprès du grand public grâce à des



outils pédagogiques. Impulser une stratégie de développement économique et touristique durable. Associer les habitants à cette démarche, en tant que partenaires, acteurs et agents essentiels du dynamisme de la région concernée. Promouvoir une approche globale où l'ensemble des patrimoines locaux sont mis en valeur. Pour autant un Géoparc n'est pas un outil réglementaire supplémentaire : les Géoparcs utilisent généralement les lois et règlements existants pour préserver leurs patrimoines. Un développement territorial pour un rayonnement international Par les diverses actions que l'on vient de lire, un Géoparc mondial de l'UNESCO est donc un agent de développement du territoire d'un type particulier, mais un agent de développement à part entière ! En outre, grâce à son label et sa participation au réseau mondial de l'UNESCO, il apporte à ce territoire un fort rayonnement international. Aujourd'hui, 147 Géoparcs mondiaux de l'UNESCO sont répartis sur l'ensemble des continents. Un programme à part entière de l'UNESCO Le 17 novembre 2015, lors de la 38e conférence générale de l'UNESCO, les 195 états membres des Nations Unies adoptent un nouveau programme : le Programme International des Géosciences et des Géoparcs (PIGG). Les Géoparcs deviennent un programme à part entière de l'UNESCO. Pour en savoir plus : Les statuts du Programme International des Géosciences et des Géoparcs. Le statut juridique Chaque Géoparc possède un statut juridique. Le statut juridique des Géoparcs tient compte du contexte local et se conforme à la législation du pays où il est établi. Par exemple, l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence s'étend sur deux collectivités territoriales : Provence Alpes Agglomération et la Communauté de communes du Sisteronais Buëch. Il regroupe à ce jour 60 communes. Si Provence Alpes Agglomération assure le portage juridique du Géoparc, les deux collectivités, avec les communes, travaillent en étroite collaboration pour permettre la réalisation des missions du Géoparc. Enfin, un Géoparc est une organisation qui adhère et participe activement à un réseau mondial : le Global Geoparks Network (GGN). UN R&Eacute;SEAU MONDIAL Chaque Géoparc mondial de l'UNESCO travaille en étroite coopération avec les autres Géoparcs répartis dans le monde grâce aux réseaux internationaux, continentaux et nationaux. La coopération, qu'elle soit locale ou internationale, est l'un des grands principes de l'action menée par les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO. À ce titre, de nombreuses rencontres sont organisées chaque année par les différents réseaux, telles la Conférence Internationale des Géoparcs (qui a lieu tous les deux ans) ou la Formation Intensive sur les Géoparcs. Cette formation a lieu deux fois par an : l'une en Grèce au sein du Géoparc mondial UNESCO de l'île de Lesbos et l'autre en Chine dans le Géoparc mondial UNESCO de Fangshan. Source web par : [geoparchauteprovence](http://www.geoparchauteprovence)